



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs	L'an deux mille vingt-six, le vingt deux juin,
En exercice : 17	Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame la Vice-Présidente du CCAS
Présents : 12	
Votants : 17	
Procurations : 5	
Convocation du Conseil d'Administration en date du : 15/06/2026	Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.
Publication en date du : 25/06/2026	<u>Présents :</u> Mme LANDES, Mme AZAM, Mme BESSIERE, Mme CHAMFEUIL, Mme DELCASSE, Mr DESSEAUX, Mr DUMAS, Mme MACHADO, Mme MAGNA, Mme MARTIN, Mme PERRET, Mme TAVENARD <u>Absents :</u> <u>Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations :</u> Monsieur le Président du CCAS donne pouvoir à Mme LANDES, Mme CHERT-RAMES donne pouvoir à Mme DELCASSE, Mme CHRISTOL donne pouvoir à Mme TAVENARD, Mr DALMONTI donne pouvoir à Mr DESSEAUX, Mr GOTTARDI donne pouvoir à Mme PERRET <u>Secrétaire de Séance :</u> Mme MACHADO

Objet : Convention de partenariat relative à un échange intergénérationnel

Afin de favoriser le lien social et les échanges entre générations, la commune de commune de Castelginest propose aux habitants de 60 ans et plus de partager un moment convivial autour d'un repas au sein du centre de loisirs, aux côtés des plus jeunes.

Ce projet vise à renforcer les relations intergénérationnelles dans un cadre chaleureux et familial, tout en permettant aux aînés de découvrir ou redécouvrir la vie de la cantine scolaire, souvent empreinte de souvenirs, de partager des moments de partage autour d'activités avec les plus jeunes.

Afin de permettre cet échange intergénérationnel, il est demandé au Conseil d'administration de créer un nouveau tarif de 5 € correspondant au coût du repas au sein du centre de loisirs.

Il est nécessaire d'inscrire cette démarche d'intérêts communs dans le cadre d'une convention.

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de Madame la Vice-Présidente du CCAS

Vu la convention de partenariat relative à un échange intergénérationnel

et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de partenariat relative à un échange intergénérationnel
- **AUTORISE** le Président du CCAS ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme,

Castelginest, le 22/06/2026

Résultats du vote

Pour : UNANIMITE

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour le Président **Grégoire CARNEIRO**
Mme Jacqueline Landes
Vice-Présidente
Président du CCAS

